

(1) Préoccupation croissante des citoyens dans les pays développés, dans l'UE, en France dans un contexte, au mieux, de stagnation des consommations individuelles de produits carnés

- 82% des citoyens européens considèrent que les animaux de ferme devraient être mieux protégés (EC, 2016)
- Préoccupation qui concourt à la stagnation de la consommation : compréhension des comportements d'achat / non achat, et détermination des consentements à payer (CAP) des consommateurs
- Préoccupation nettement moins présente dans les pays moins développés où les consommations augmentent : risques de distorsions de concurrence de la part de pays exportateurs moins-disant en termes de BEA

(2) Bien public insuffisamment pris en compte par les seuls marchés

- Sous-optimalité du laisser faire car i) non prise en compte des agents qui bien que non consommateurs accordent une valeur à des conditions BEA augmentées et ii) difficultés d'établir des liens univoques entre des conditions BEA augmentées et les caractéristiques intrinsèques des produits finaux (OCDE, 2010 ; FAWC, 2011)
- Légitimité d'une intervention des pouvoirs publics
- Voie privilégiée jusqu'à ce jour : approche réglementaire (normes et standards) par interdiction / limitation des pratiques les plus condamnables / dommageables
- Légitimité à appliquer les mêmes standards publics aux importations pour éviter les distorsions de concurrence et les « fuites de bien-être » : BEA comme un bien public global (Treich, 2018)

(3) Standards publics trop modestes ? Autres modes d'intervention des pouvoirs publics ?

- Question (difficile) de la détermination du niveau optimal de bien-être que la recherche et théorie économique de l'économie publique ne peuvent résoudre à elles seules (Guyomard et al., 2020)
- Développement d'initiatives privées, privées-publiques ou publiques (projets) sous forme, notamment, d'un étiquetage
- Taxes et subventions ?

(4) Assurer le bien-être des animaux est-il rentable ?

- BEA plus élevé : augmentation des coûts de production (coûts variables et fixes)
- Initiatives privées : « a priori pas de problème » dès lors qu'elles trouvent leur marché (valorisation)
- Néanmoins : i) risque de régressivité (exclusion des consommateurs les plus pauvres), ii) répartition des surcoûts / de la valeur entre les différents maillons des filières (en fonction des pouvoirs de marché), et iii) des initiatives privées à la norme publique avec les deux risques d'une ambition trop rapide (au détriment des producteurs, avec possibilité de « fuites de BEA ») vs trop lente (au détriment des attentes de la société, du BEA)

(5) Esquisse d'une situation « optimale »

- **Intervention des pouvoirs publics à l'échelle internationale, à défaut avec des mécanismes d'ajustement aux frontières - y compris au niveau UE si différences entre EM**

(5) Esquisse d'une situation « optimale »

- Intervention des pouvoirs publics à l'échelle internationale, à défaut avec des mécanismes d'ajustement aux frontières - y compris au niveau UE si différences entre EM

- Application du « principe pollueur-payeur » (PPP) pour garantir un niveau BEA minimal et du principe fournisseur-bénéficiaire (PFB) pour compenser / rémunérer les efforts au-delà du niveau de base

PPP :

- * La réglementation comme une application implicite du principe (coûts d'opportunité)
- * Sans exclure la possibilité de taxe avec redistribution du produit de la taxe à l'intérieur des filières animales (orientation de la recherche et de l'innovation, récompense des meilleures pratiques) : expérimentations
- * Solidarités des maillons des filières, à l'instar des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP), pour ne pas faire porter le poids sur le seul stade de l'élevage

PFR :

- * Mobilisation de la future PAC (dans le cadre de l'éco-régime financé 100% UE + aides investissement)
- * Paiements pour services BEA assis sur une obligation de résultats (et pas seulement de pratiques)

Ligne de partage PPP vs PFR: co-construction et plans de progrès

